

Laissez-passer d'une journée pour les manèges

Échangez ce laissez-passer contre un bracelet pour les manèges à n'importe quel guichet de North American Midway Entertainment.

Obtenez une admission sur présentation de ce laissez-passer à n'importe quelle entrée de l'Exposition nationale canadienne. Doit être échangé contre un bracelet pour les manèges à n'importe quel guichet de North American Midway Entertainment. Valable pour les manèges de Midway uniquement. Ne peut être échangé contre de l'argent. Cette offre ne peut être jumelée à d'autres rabais ou offres promotionnelles. Ne peut être utilisé qu'une seule fois entre le **15 août- 1 Septembre**. Non transférable. Allées et venues sur le site permis sur présentation d'un tampon valide uniquement. Aucun remboursement. Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, veuillez rester à la maison et utiliser le laissez-passer à une date ultérieure. Valable beau temps, mauvais temps. Revente interdite. Toute revente invalidera le laissez-passer. Les laissez-passer considérés comme perdus ou volés ne pourront être utilisés. Le détenteur de ce laissez-passer assume l'entière responsabilité des blessures ou des pertes de biens personnels pouvant survenir, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de contracter une maladie transmissible (notamment par une exposition à une bactérie, à un virus ou à un autre agent pathogène pouvant causer une telle maladie). Le titulaire de ce laissez-passer reconnaît a) que les comportements suivants sont interdits sur le site : consommation de boissons alcoolisées (autres que celles vendues dans les zones autorisées) ou de drogues illicites, possession d'armes de toute sorte, utilisation de patins à roues alignées, de bicyclettes, de planches à roulettes, de planches à lévitation ou de trottinettes motorisées autoéquilibrantes, de véhicules ou de drones, accompagnement par un animal de compagnie (à l'exception des animaux d'assistance), ou possession de tout autre objet pouvant mettre en danger la sécurité d'autrui (comme le détermine le personnel de l'Exposition nationale canadienne, à sa discrétion raisonnable); b) que certaines zones du site de l'Exposition nationale canadienne sont surveillées par des dispositifs de sécurité électroniques. Il est interdit de fumer sur le site, sauf dans les zones désignées.

PAS D'ENTRÉE APRÈS 5PM LE LUNDI "LABOUR DAY"

Le titulaire du laissez-passer consent 1) à ce qu'un examen raisonnable de sa personne ou de ses effets personnels soit effectué, à ce que les articles interdits ne soient pas autorisés sur le site et à ce que toute inconduite puisse mener à son expulsion du site, 2) à figurer dans des photos, des films et des vidéos pris dans toutes les zones publiques du

site, et à dégager l'Exposition nationale canadienne et toute autre personne de toute responsabilité résultant de l'utilisation de ces photos, films ou vidéos. Tous les programmes peuvent faire l'objet de modifications. HST (HST#85076 5413 RT0001).

Billets d'admission

Obtenez une admission sur présentation de ce laissez-passer à n'importe quelle entrée de l'Exposition nationale canadienne. Ne peut être échangé contre de l'argent. Cette offre ne peut être jumelée à d'autres rabais ou offres promotionnelles. Ne peut être utilisé qu'une seule fois entre le **15 août- 1 Septembre**. Non transférable. Allées et venues sur le site permis sur présentation d'un tampon valide uniquement. Aucun remboursement. Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, veuillez rester à la maison et utiliser le billet à une date ultérieure. Valide beau temps, mauvais temps. Revente interdite. Toute revente invalidera le laissez-passer. Les laissez-passer considérés comme perdus ou volés ne pourront être utilisés. Le détenteur de ce billet assume l'entière responsabilité des blessures ou des pertes de biens personnels pouvant survenir, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de contracter une maladie transmissible (notamment par une exposition à une bactérie, à un virus ou à un autre agent pathogène pouvant causer une telle maladie). Le titulaire de ce laissez-passer reconnaît a) que les comportements suivants sont interdits sur le site : consommation de boissons alcoolisées (autres que celles vendues dans les zones autorisées) ou de drogues illicites, possession d'armes de toute sorte, utilisation de patins à roues alignées, de bicyclettes, de planches à roulettes, de planches à lévitation ou de trottinettes motorisées autoéquilibrantes, de véhicules ou de drones, accompagnement par un animal de compagnie (à l'exception des animaux d'assistance), ou possession de tout autre objet pouvant mettre en danger la sécurité d'autrui (comme le détermine le personnel de l'Exposition nationale canadienne, à sa discrétion raisonnable); b) que certaines zones du site de l'Exposition nationale canadienne sont surveillées par des dispositifs de sécurité électroniques. Il est interdit de fumer sur le site, sauf dans les zones désignées.

PAS D'ENTRÉE APRÈS 5PM LE LUNDI "LABOUR DAY"

Le titulaire du laissez-passer consent 1) à ce qu'un examen raisonnable de sa personne ou de ses effets personnels soit effectué, à ce que les articles interdits ne soient pas autorisés sur le site et à ce que toute inconduite puisse mener à son expulsion du site, 2) à

figurer dans des photos, des films et des vidéos pris dans toutes les zones publiques du site, et à dégager l'Exposition nationale canadienne et toute autre personne de toute responsabilité résultant de l'utilisation de ces photos, films ou vidéos. Tous les programmes peuvent faire l'objet de modifications. (HST#85076 5413 RT0001).